



FORMATIONS COURTES DÉDIÉES AUX ASSOCIATIONS, CENTRES SOCIAUX, ORGANISMES CULTURELS



POUR QUI

ASSOCIATIONS, CENTRES SOCIAUX, ORGANISMES CULTURELS



MODES D'INTERVENTION

les interventions sont réalisées à partir de projets en cours ou à venir, d'expériences concrètes, des pratiques, des attentes et besoins des organisations.

- Apports théoriques, analyse de pratique, expérimentation, innovation sociale,
- Dynamique collective
- Position de lâcher prise



METHODES DE FORMATIONS

- Démarche de « Community organizing » (processus par lequel des gens vivant dans une proximité, construisent une organisation pour avoir plus de pouvoir et mieux faire valoir leurs intérêts communs)
- Diagnostic dynamique de projets et de modes d'interventions
- Ateliers d'analyse stratégique (analyse des pratiques)
- L'art du questionnement : Apports théoriques et mises en situation.
- Démarche d'action de conscientisation



DES FORMATEURS CONSULTANTS SPÉCIALISTES

Nos formateurs sont des experts aux qualités pédagogiques reconnues, avec une expérience en ingénierie sociale et animation de formations pour adultes. Ils ont été animateurs développeurs, chargés de missions, consultants, directeurs de nombreuses associations et organisations, ainsi que de services publics en France, depuis plus de 20 ans.

Ils ont une expertise spécifique dans le champ de la politique de la ville et de l'innovation sociale et culturelle, de la conception de projet et d'actions adaptées, de formation, et ont une capacité à faire travailler une pluralité d'acteurs autour de projets de transformation sociale et de formation.

Ils sont également expert dans l'action collective favorisant l'émergence de solutions participatives et la mise en œuvre de parcours de formations innovantes.

8 MODULES DE 3 JOURS AU CHOIX

MODULE 1 : Coproduire dans les quartiers et territoires politique de la ville

MODULE 2 : Transition écologique et pouvoir d'agir des habitants

MODULE 3 : Faire vivre la démocratie participative, les espace d'engagement pour les citoyens, le pouvoir d'agir dans un territoire

MODULE 4 : Mise en œuvre d'un projet social durable et solidaire

MODULE 5 : Mise en œuvre d'un projet associatif

MODULE 6 : Former des habitants au pouvoir d'agir

MODULE 7 : Gouvernance associative, conduite du changement et pouvoir d'agir des habitants

MODULE 8 : Boîte à outils du fabricant de territoire : Décloisonner, Fabriquer les transversalités nécessaires et Construire une démarche de projet avec les Partenaires (habitants, organisations, Élus...)



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Il s'agit de formations expérientielles qui s'appuient sur les pratiques des professionnels et des habitants et sur leurs expérimentations et expériences sur les terrains d'intervention.



Socle commun

- Analyser une situation réelle de l'organisation avec un diagnostic dynamique (enjeux, acteurs, blocages, leviers).
 - Critère de réussite : fiche diagnostic + priorisation de 3 enjeux et 3 leviers d'action.
- Formuler une stratégie d'intervention à partir d'un art du questionnement (questions puissantes, hypothèses, choix).
 - Critère de réussite : trame de questionnement + décisions justifiées.
- Produire un livrable directement utilisable par la structure (outil, plan, charte, protocole, feuille de route).
 - Critère de réussite : livrable final complet, relu, et présenté à l'oral.

Module 1 – Coproduire dans les quartiers et territoires politique de la ville

1. Identifier les parties prenantes et leurs intérêts dans une démarche de coproduction.
 - Critère : cartographie des acteurs + analyse "attentes / contributions / points de vigilance".
2. Concevoir une démarche de coproduction (étapes, cadre, règles, rôle des habitants).
 - Critère : feuille de route en 6 étapes minimum.
3. Préparer une séquence de coproduction (atelier ou réunion) et ses supports.
 - Critère : déroulé minute + outils d'animation + production attendue.

Module 2 – Transition écologique et pouvoir d'agir des habitants

1. Repérer les ressources locales mobilisables pour la transition écologique.
 - Critère : inventaire local commenté (au moins 10 ressources).
2. Construire une action écologique participative (objectifs, publics, méthode, logistique).
 - Critère : fiche action + calendrier + besoins matériels.
3. Définir des indicateurs de suivi (participation, effets, pérennité).
 - Critère : tableau indicateurs / collecte / responsabilités.

Module 3 – Faire vivre la démocratie participative et les espaces d'engagement

1. Choisir un format de participation adapté (information, consultation, co-construction, décision partagée).
 - Critère : justification écrite du format choisi et de ses limites.
2. Concevoir un dispositif d'engagement citoyen (accueil, cadre, sécurité, règles).
 - Critère : charte de participation + protocole d'animation.
3. Animer une séquence participative et produire une décision ou une proposition collective.
 - Critère : mise en situation + trace de production collective.

Module 4 – Mise en œuvre d'un projet social durable et solidaire

1. Clarifier la finalité sociale du projet et ses publics prioritaires.
 - Critère : formulation précise + critères de ciblage.
2. Construire un plan d'action (objectifs, actions, moyens, calendrier).
 - Critère : plan d'action complet et cohérent.
3. Définir un cadre d'évaluation (résultats attendus, indicateurs, preuves).
 - Critère : matrice d'évaluation prête à l'usage.

Module 5 – Mise en œuvre d'un projet associatif

1. Rédiger une trame de projet associatif (valeurs, missions, orientations, priorités).
 - Critère : document structuré, avec arbitrages explicites.
2. Définir une gouvernance adaptée (rôles, décisions, circulation de l'information).
 - Critère : organigramme fonctionnel + règles de décision.
3. Construire une feuille de route opérationnelle sur 6 à 12 mois.
 - Critère : feuille de route réaliste avec responsabilités.

Module 6 – Former des habitants au pouvoir d'agir

1. Définir des compétences visées pour des habitants (agir, s'exprimer, se coordonner, négocier).
 - Critère : référentiel simple (4 à 8 compétences).
2. Concevoir une séquence de formation (objectifs opérationnels, activités, supports).
 - Critère : scénario pédagogique complet sur une demi-journée minimum.
3. Prévoir une évaluation des acquis adaptée au public.
 - Critère : outil d'évaluation simple + critères de réussite explicites.

Module 7 – Gouvernance associative, conduite du changement et pouvoir d'agir

1. Diagnostiquer un enjeu de gouvernance (décision, responsabilité, conflits, transparence).
 - Critère : diagnostic + analyse des causes.
2. Construire un plan de conduite du changement (étapes, communication, points d'appui).
 - Critère : plan en étapes avec risques et parades.
3. Mettre en place des mécanismes de pouvoir d'agir (instances, règles, partage de responsabilités).
 - Critère : propositions concrètes prêtes à tester.

Module 8 – Boîte à outils du fabricant de territoire

1. Décloisonner et organiser des transversalités entre acteurs (social, culture, éducation, économie, collectivités).
 - Critère : cartographie intersectorielle + opportunités de coopération.
2. Construire une démarche de projet partenariale (habitants, organisations, élus).
 - Critère : méthode étape par étape + rôles et engagements.
3. Produire un kit opérationnel (outils de réunion, suivi, coopération, décisions).
 - Critère : kit structuré (au moins 6 outils) + mode d'emploi.



21 HEURES soit 3 JOURS / MODULES

Formation de développement des compétences professionnelles en présentiel sur site

Possibilité de co-construction de la formation

Nombre de participants : 5 stagiaires minimum - 10 maximum

- **Tarif net par module :** 300€/personne (à partir de 5 personnes)
- 350€/personne (si < à 5 personnes)



CONDITIONS D'ACCÈS/PRÉ-REQUIS

- La formation est soumise à candidature ;
- Pas de prérequis.



MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Bilan oral, évaluation de satisfaction à chaud, évaluation des compétences à chaud
- Evaluation à froid envoyée au participant et à la structure 90 jours après la formation



FINANCEMENT

Une demande de prise en charge peut s'effectuer auprès de votre OPCO de référence, de votre agence Pôle Emploi et de la Région.

N'hésitez pas à nous consulter.



HANDICAP

Toute personne en situation d'handicap peut nous contacter pour l'adaptation des supports et contenus.



CONTACTS

C. BOUGHATTAS

Responsable des formations et référent handicap

07 45 18 58 68

09 54 72 72 02

sagiterre37@gmail.com



Sagiterre est aussi un acteur dynamique et présent dans les territoires de la ville

L'association Sagiterre agit concrètement dans les quartiers et territoires de la ville de Marseille, avec l'ensemble de ses partenaires, dans la co-construction de projets culturels, artistiques, numériques et dans l'accompagnement et la formation des professionnels et habitants ; Sagiterre agit en identifiant et valorisant les initiatives des territoires, afin de les faire entrer en synergie, produire des ressources pour le territoire local et ainsi, accompagner de nouvelles dynamiques citoyennes.

www.sagiterre37.fr



INSCRIPTION

POUR VOUS INSCRIRE CONTACTEZ-NOUS À SAGITERRE37@GMAIL.COM

(AU MOINS 7 JOURS AVANT LE DÉBUT DE LA FORMATION)

Durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation : 4 mois maximum

Processus d'inscription : 1. Contact et recueil des besoins. 2. Envoi du devis et du programme personnalisé. 3. Validation et envoi de la convocation.

Sagiterre | Cité des associations, 93 la Canebière BP263 13001 Marseille | Numéro SIRET : 889 269 676 00033 |

Numéro de déclaration d'activité : NDA 93 13 1985813 auprès du préfet de région PACA

Sagiterre est un organisme de formation certifié Qualiopi et déclaré sous le numéro 93 13 1985813 auprès du Préfet de la Région PACA.